



Nouvel Ambassadeur des Etats-Unis au Burundi: Vers un renforcement des liens de coopération



Ce mardi 02 mars 2021, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience Madame Melanie Harris Higgins, nouvel Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi, qui était venue lui présenter ses Lettres de Créance.

Au cours de leurs échanges, Ambassadeur Higgins s'est réjoui des liens historiques de coopération et d'amitié qui lient le Burundi et son pays les Etats-Unis. Elle a fait savoir au Chef de l'Etat que le Gouvernement américain note les changements récents opérés par l'Etat du Burundi qui sont susceptibles de favoriser une redynamisation des relations et des partenariats: « Je m'engage personnellement à œuvrer au renforcement des relations qui existent depuis plusieurs décennies entre nos pays. Je viens au Burundi dans un esprit de coopération, et les nouveaux changements impulsés par le Gouvernement du Burundi créent les conditions de nouer des nouveaux partena-

riats. Le Gouvernement américain s'est déjà prononcé en faveur d'une augmentation de son assistance à travers l'USAID »

Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye lui a rassuré de la disponibilité et de la volonté du Gouvernement burundais pour donner un nouvel élan à la coopération au développement et aux relations diplomatiques: « Le Burundi s'est récemment doté de nouvelles institutions à l'issue des élections générales de 2020 et l'heure est à la mobilisation de tous les burundais et de nos partenaires pour le développement de notre pays. Nous sommes disposés à réfléchir et identifier ensemble les partenariats et les actions d'intérêt mutuel qui profiteront à nos peuples respectifs »

Avec plus de deux décennies d'expérience dans la représentation des Etats-Unis dans diverses sphères, Madame Melanie Harris Higgins a été désignée Ambassadeur des Etats-Unis auprès de la République du Burundi lorsqu'elle a prêté serment le 13 janvier 2021 et aura sa résidence à Bujumbura.

(www.presidence.gov.bi)

Dans ce numéro:

page

Nouvel Ambassadeur des Etats-Unis au Burundi: Vers un renforcement des liens de coopération

1

Le Burundi renforce son rôle à l'échiquier régional

2

Visite du projet hydro-électrique de Kabu 16 (20MW) en province de Cibitoke par le premier Ministre burundais

3

Le Burundi célèbre la Journée Africaine de l'Alimentation Scolaire

4

Le Maroc et le Burundi établissent une feuille de route de coopération pour la période 2021-2024

6

Mars, un mois-témoin pour améliorer la collecte des recettes communales édition 2021

9

Communiqué de Presse no 14 de la Réunion du Conseil des Ministres du mercredi 3 mars 2021

10

Le Burundi renforce son rôle à l'échiquier régional



Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a participé pour la première fois au Sommet Ordinaire des Chefs d'Etats de l'EAC, qui a désigné entre autres le Kenyan Honorable Dr. Peter MATHUKI comme Secrétaire Général et le Burundais Monsieur Nestor Kayobera, à la présidence de la Cour de Justice de l'EAC.

« Je suis ravi d'être avec vous mes pairs, Chefs d'Etats et de Gouvernements pour contribuer à guider l'avancement de l'agenda communautaire. Je saisis cette occa-

sion pour féliciter le nouveau Président du Sommet des Chefs d'Etats de l'EAC, Son Excellence le Président Uhuru Kenyatta et le nouveau Secrétaire Général de l'EAC, Honorable Dr. Peter MATHUKI et les assurer de notre soutien », a dit le Président Ndayishimiye fier de voir son pays représenté au plus haut sommet de la Cour de justice par un citoyen Burundais du nom de Nestor Kayobera. « Nous sommes heureux de constater que les pays voisins demandent à rejoindre notre Communauté. C'est un signe éloquent que, une fois de plus, en tant que communauté, nous faisons de notre mieux pour son rayonnement. Nous devons maintenir ce cap, cette direction et ce rythme pour atteindre les étapes les plus élevées d'intégration », a martelé le Président de la République du Burundi, qui n'a pas manqué à remercier les différents organes de la Communauté sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution des programmes et des projets de ladite Communauté en cette période du février 2019 au février 2021. (www.presidence.gov.bi)

Les autorités membres du CNDD-FDD appelés à combattre la corruption avec la dernière énergie



Le Président de la République SEM Evariste Ndayishimiye et Président du Comité National des Sages au parti CNDD-FDD en compagnie du Secrétaire Général de ce Parti au pouvoir Honorable Réverien Ndikuriyo a rehaussé de sa présence dimanche, le 28 février 2021, les cérémonies de célébration de la victoire du CNDD-FDD au niveau communal qui se sont déroulées au Chef-lieu de la commune Buraza en Province Gitega.

Dans son mot d'accueil, le Secrétaire Provincial du CNDD-FDD à Gitega Honorable Georges Nshimirimana a souligné que le choix de la commune Buraza a été motivé par le fait que cette commune s'est classée première en votant le parti CNDD-FDD avec plus de 97%. Selon Honorable Georges Nshimirimana, cette commune est aussi parmi les premières communes dans le pays qui ont voté pour le CNDD-FDD et occupe la 2ème place au niveau national.

Le Secrétaire Général du Parti au Pouvoir, Honorable Réverien Ndikuriyo quant à lui, a remercié et a félicité les Bagumyabanga de la commune Buraza pour avoir voté massivement le CNDD-FDD. C'est un honneur pour la commune, a-t-il ajouté. Il a ensuite demandé aux fidèles de son parti en commune Buraza de matérialiser la victoire qu'ils ont reçue en préservant la paix et la sécurité et en vaquant à leurs travaux de développement.

Prenant la parole, le Chef de l'Etat SEM Evariste Ndayishimiye a demandé aux autorités du pays, membres du parti CNDD-FDD de combattre avec la dernière énergie

la corruption, la malversation économique et d'éviter toute forme de discrimination ethnique.

Et pour remercier les Bagumyabanga du CNDD-FDD de Buraza, le Président de la République a promis la réhabilitation des routes en mauvaises états qui relient les zones de cette commune ainsi que l'électricité. Néanmoins, il a exhorté la population à se regrouper dans des villages pour faciliter la mise œuvre des projets de développement du Gouvernement.

Avant les cérémonies, le Président de la République

et son épouse SE Madame Angeline Ndayishimiye s'étaient joints aux Chrétiens de la Paroisse Ndava en commune Buraza dans la Prière dominicale du 2ème dimanche du temps de carême. La Prière avait aussi vue la participation du Secrétaire Général du CNDD-FDD, Honorable Réverien Ndikuriyo en compagnie de son épouse et son Adjoint Honorable Joseph Ntakarutimana ainsi que d'autres autorités du pays natifs de Gitega. (www.rtnb.bi)

Visite du projet hydro-électrique de Kabu 16 (20MW) en province de Cibitoke par le premier Ministre burundais



Un délai de prolongation de 15 mois sollicité par l'Entreprise indienne "Angélique International Limited"(AIL) au Gouvernement burundais, a été accordé le mardi 2 mars, lors de la descente du Premier Ministre Burundais, CPG Alain Guillaume Bunyoni, en province Cibitoke, pour visiter le projet hydro-électrique Kabu 16.

Dans cette descente de travail, le Premier Ministre, en compagnie de cinq membres du Gouvernement a commencé par une visite guidée qui a précédé un entretien à huis-clos, pour s'entendre sur ce qu'il faut faire pour achever les travaux et mettre en service ce centre hydro-électrique.

Dans une interview accordée aux journalistes, le

Premier Ministre a indiqué que les travaux devraient être terminés après quatre ans, depuis mai 2017, et qu'il y a un retard de près d'une année.

Il a précisé que ce retard a été dû à trois contraintes dont les problèmes dus à la géologie altérée sur une partie du terrain ; l'inondation du site du barrage ; et la pandémie du Covid-19 qui a causé un arrêt momentané de ces activités.

Ainsi, il a exhorté l'entreprise AIL à doubler d'efforts et à augmenter ses employés pour terminer les activités qui restent sans dépasser ce temps alloué à la troisième prolongation.

Pour y arriver, un programme d'activité doit aussi parvenir au Premier Ministre en dix jours pour vérifier la faisabilité tandis qu'une commission technique du Gouvernement va suivre au quotidien lesdites activités avec la supervision du Ministre en charge de l'énergie. Notons cependant que le non-respect de ce délai de prolongation entrainera des pénalités à l'endroit de l'entreprise Angélique International Limited, conformément au contrat.

Signalons que le montant total avec avenant est estimé à 86.457.478 USD tandis que la fin des travaux est prévue au 30 juin 2022. (Source: www.abpinfos.com)

La Fondation Bonne action-Umugiraneza vient en aide à la paroisse de Kibumbu

Après le malheur qui s'est abattu le 18 février 2021 sur la Paroisse Kibumbu dans la Province de Mwaro et qui a emporté les toitures des bâtiments de cette Paroisse, la Présidente de la Fondation « Bonne action Umugiraneza » S.E Madame Angéline Ndayishimiye, Première

Dame du Burundi, a effectué une visite de soutien à cette Paroisse mercredi, le 3 mars 2021, munie d'une assistance matérielle.

Au nom de la Fondation « Bonne action Umugiraneza », S.E Madame Angéline Ndayishimiye a indiqué à cette occasion qu'après avoir appris la situation dans



laquelle se trouve la Paroisse de Kibumbu, les membres de cette Fondation ont décidé de prélever une partie sur les matériaux utilisés dans la construction de son siège pour venir en aide à cette Paroisse. Il a été l'occasion d'octroyer au curé de la Paroisse Mwaro sept cent tubes métalliques pour charpente d'une valeur de 32 550 million BIF afin de contribuer

à la réhabilitation de cette Paroisse.

La Présidente de la Fondation Bonne Action Umugiraneza a saisi cette opportunité pour demander à la population de Mwaro et tous les burundais à contribuer d'une façon substantielle en vue d'équiper aussi cette Paroisse des chaises ou de bancs convenables et pour terminer la réhabilitation de cette Paroisse le plus tôt possible. « Vous aurez ainsi construit vos maisons dans le ciel où la rouille et la teigne ne détruisent pas et vous aurez amassé des trésors inépuisables au ciel, au lieu de vous attacher aux choses du monde », a insisté la Première Dame.

Le Curé de la Paroisse Kibumbu quant à lui a exprimé sa gratitude à la famille présidentielle et à la Fondation Bonne action Umugiraneza pour leur soutien. Elle a ainsi béni S.E Madame Angéline Ndayishimiye et sa Fondation et lui a souhaité plein succès dans ses fonctions. (www.rtnb.bi)

Le Burundi célèbre la Journée Africaine de l'Alimentation Scolaire



La Première Dame S.E Madame Angéline Ndayishimiye, Présidente de l'OPDAD-Burundi (Organisation des Premières Dames d'Afrique pour le Développement) et marraine du Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAS), a rehaussé de sa présence les cérémonies de la célébration de la Journée Africaine dédiée à l'Alimentation Scolaire (JAAS), 6ème édition. Cette activité s'est déroulée à l'ECOFO Muyange en commune Gashoho dans la province de Muyinga.

La Journée Africaine dédiée à l'Alimentation Scolaire, 6ème édition a été célébrée sous le thème: «Exploiter les connaissances traditionnelles et l'Alimentation en Afrique pour appuyer les programmes et les systèmes d'alimentation scolaire dans le contexte Covid-19 et au-delà».

Les cérémonies marquant JAAS ont débuté par la plantation des arbres fruitiers dans les jardins de l'ECOFO Muyange I.

Pour le Directeur adjoint du Programme Alimentaire Mondiale (PAM) au Burundi, la célébration de la JAAS est une occasion de s'évaluer et de prendre une série d'engagements au niveau de l'Afrique et au niveau national pour l'amélioration nutritionnelle à travers les cantines scolaires.

Le programme national d'alimentation scolaire est intégré en tant qu'outil multisectoriel qui permet le développement du capital humain en améliorant la santé, la nutrition et le bien-être des écoliers et les résultats scolaires, a-t-il poursuivi.

Le programme d'alimentation scolaire permet de stimuler les économies locales, de soutenir le développement rural et agricole, de renforcer les systèmes alimentaires locaux et de réduire la pauvreté en offrant aux petits exploitants agricoles, un débouché prévisible pour leurs produits par des opportunités commerciales et d'emploi, a ajouté le Directeur adjoint du PAM.

Le programme d'alimentation scolaire locale contribue aux efforts que le Burundi déploie pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), la vision 2020-2025 et pour parvenir à un Burundi sans famine ni malnutrition.

Le PAM appuie plus de 143 coopératives regroupant

plus de 34000 petits producteurs pour améliorer leur qualité, leur productivité, leur gestion post-récolte, leur accès aux crédits et aux marchés.

Le PAM achète plus de 30% des aliments servis dans le cadre du programme d'alimentation scolaire à de petits exploitants agricoles locaux, créant ainsi un marché stable et prévisible pour eux. Entre 2013 et 2020, le PAM a acheté plus de 30 milles tonnes de vivres localement et a permis d'injecter un total de 18 millions de dollars américains dans l'économie locale.

Le programme d'alimentation scolaire constitue un des plus grands filets de sécurité du pays. Pour l'année scolaire 2019-2020, le programme a offert un repas quotidien à plus de 600 milles enfants dans quelques 700 écoles. 1/4 a reçu un repas équilibré et nutritif chaque jour, a révélé le Directeur adjoint du PAM.

Les cantines scolaires contribuent à une meilleure éducation en fournissant un repas aux écoliers, aident à lutter contre les abandons scolaires, à améliorer des résultats scolaires et s'attaquent aux causes sous-jacentes de la malnutrition chronique et de prévention de la COVID-19 en formant les enfants aux changements de comportement nutritionnel, à la diversité alimentaire, la planification familiale, à l'hygiène et à la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, la COVID-19 à travers les clubs d'adolescents.

Le PAM a demandé à la Première Dame S.E Madame Angeline Ndayishimiye en même temps marraine de ce programme PNAS de plaider auprès des donateurs au moment où en septembre/octobre 2021 se tiendra un sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de production, pour augmenter les fonds alloués à ce programme.

Le PAM s'engage à ne ménager aucun effort pour continuer à soutenir le Gouvernement du Burundi dans ses efforts de relever le défi du développement du capital humain en améliorant la santé, la nutrition, le bien-être et les résultats scolaires des écoliers dans tout le pays.

Quant au Secrétaire Permanent au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Monsieur Frédéric Bangirinama salue la préoccupation de la Première Dame réservée au bien-être des enfants en acceptant d'être la marraine du Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAS)

Dans son allocution, la Première Dame S.E Angeline Ndayishimiye a fait savoir que la célébration de la Journée Africaine de l'Alimentation Scolaire est une occasion de faire un retour rétrospectif sur l'étape déjà franchie dans l'aboutissement du PNAS en vue de pérenniser ce dernier car il s'est avéré que le programme (PNAS) est d'une importance capitale dans l'épanouissement des enfants en milieu scolaire.

Selon la Première Dame, ce programme mis en place par le Gouvernement du Burundi de nourrir les écoliers en milieu scolaire avec l'appui de ces partenaires est un signe éloquent que le Gouvernement responsable et laborieux est préoccupé par le bien-être des enfants du pays.

Selon toujours la Première Dame, le thème de cette année appelle à exécuter ce Programme d'Alimentation Scolaire (PNAS) avec les aliments locaux car les aliments sont familiers aux écoliers et sont constitués des éléments nutritifs nécessaires pour la croissance des enfants et sont procurés à moindre coût par rapport aux aliments importés.

Selon S.E Angeline Ndayishimiye, le PAM au Burundi a intervenu dans l'alimentation scolaire depuis longtemps mais des aliments provenaient de l'étranger, avec les coûts de transport exorbitants, ces coûts sont réduits par la consommation des aliments locaux ce qui peut aider à agrandir son champ d'intervention pour prendre les enfants du pays de la même manière.

La Première Dame se réjouit de l'alimentation scolaire car celle-ci aidera à l'aboutissement de l'objectif fixé de malnutrition zéro au Burundi ainsi elle appelle les coopératives à produire beaucoup et à diversifier les cultures. La Première Dame a appelé tout un chacun à soutenir ce programme d'alimentation scolaire pour sa pérennisation en vue d'avoir des burundais scolarisés qui vont contribuer dans le développement du pays.

Dans le but d'un développement durable contributeur dans la sauvegarde de l'environnement et dans le soutien du projet national Ewe Burundi Urambaye, la Première Dame a profité de l'occasion pour lancer la campagne de plantation des arbres fruitiers dans toutes les écoles bénéficiaires du Programme National de l'Alimentation Scolaire (PNAS).

En marge des cérémonies, la Première Dame a octroyé des compléments alimentaires aux écoliers de l'ECOFO-Muyange I composé de bouillie.

Les cérémonies de la journée africaine de l'alimentation scolaire se sont clôturées par le partage du repos entre la Première Dame S.E Angeline Ndayishimiye et les écoliers de l'ECOFO Muyange I. (source: www.rtnb.bi)

M. Bourita reçoit son homologue burundais, porteur d'un message du Président de la République du Burundi à SM le Roi



Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, a reçu, jeudi, le 25 février, 2021 à Rabat, le Ministre burundais des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, SEM. Albert Shingiro, porteur d'un message du Président de la République du Burundi, SE M. Evariste Ndayishimiye à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Ce message "s'inscrit dans le cadre de la concertation entre les deux Chefs d'État frères, mais également dans le cadre de la dynamique nouvelle que connaissent les relations bilatérales entre les deux pays", a indiqué M. Bourita lors d'un point de presse conjoint avec son homologue burundais.

Pour sa part, SEM. Shingiro, en visite au Maroc en tant qu'émissaire du Président burundais, a tenu à transmettre à M. Bourita les félicitations de SEM. Ndayishimiye à SM le Roi pour sa Stratégie en matière de la politique Sud-Sud et triangulaire et sa Politique Africaine.

La visite du Chef de la diplomatie burundaise au Maroc a également été l'occasion pour le Royaume du Maroc et la République du Burundi de signer une feuille de route de coopération entre les deux pays pour la période 2021-2024. (www.mapexpress.ma)

Le Maroc et le Burundi établissent une feuille de route de coopération pour la période 2021-2024



Le Royaume du Maroc et la République du Burundi ont établi, jeudi, le 25 février 2021 à Rabat, une feuille de route de coopération couvrant la période allant de 2021 à 2024 et s'inscrivant dans la volonté commune d'intensifier les relations existantes entre les deux pays pour leur donner un nouveau souffle.

Signée par le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, SEM. Nasser Bourita et le Ministre burundais des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, SEM. Albert Shingiro, cette feuille de route de coopération marque aussi l'ambition des deux pays de renforcer leurs relations bilatérales en

se basant sur le respect mutuel et en développant un partenariat solide et une solidarité agissante.

La feuille de route a été préparée lors de la visite à Bujumbura les 8 et 9 février 2021 d'une délégation marocaine de haut niveau, présidée par l'Ambassadeur Directeur Général de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, accompagné de l'Ambassadeur Directeur des Affaires Africaines du Ministère. A l'issue de cette visite à Bujumbura, le Royaume du Maroc et la République du Burundi ont convenu d'œuvrer à renforcer davantage la coopération bilatérale dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et formation, la coopération technique, la coopération sécuritaire, la promotion économique et investissements, les financements internationaux et l'échange de visites officielles.

Il ressort de cette feuille de route de coopération que la partie marocaine est disposée à apporter son assistance et partager son expertise avec la République du Burundi dans les domaines suscités, à travers l'organisation de learning-visits au Maroc au profit de hauts fonctionnaires burundais et l'octroi de bourses au profit d'étudiants et de stagiaires du Burundi dans les établissements marocains publics

d'enseignement supérieur, technique et professionnel. Il s'agit, de surcroît pour le Royaume, de l'organisation de programmes de renforcement de capacités au profit de hauts fonctionnaires du Burundi dans différents domaines, de l'envoi d'experts marocains issus de divers secteurs et de délégations d'opérateurs économiques marocains au Burundi pour développer des partenariats d'affaires gagnant-gagnant avec des opérateurs locaux et promouvoir diverses opportunités d'investissement en vue de réaliser des projets communs dans des secteurs d'intérêts prioritaires pour la République du Burundi.

Le Maroc s'engage également à accompagner la République du Burundi dans la préparation des dossiers relatifs au développement de projets d'infrastructure ou stratégiques pour le pays et dans l'obtention du soutien auprès des organisations régionales et internationales de financements avec lesquelles le Royaume du Maroc entretient des relations.

La signature de ce document intervient lors d'une rencontre entre SEM. Shingiro et SEM. Bourita, au cours de laquelle les deux responsables ont pu explorer les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale en identifiant de nouveaux axes pour élargir les programmes de coopération à mettre en œuvre entre le Royaume du Maroc et la République du Burundi.

A cette occasion, les deux parties se sont réjoui des sentiments d'estime et de respect mutuel existant entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Excellence M. Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi.

Les deux Ministres ont, en outre, souligné la qualité des relations politiques existantes entre le Royaume du Maroc et la République du Burundi, qui demeurent empreintes de fraternité et de solidarité.

Ils ont, aussi, à la fois réaffirmé la ferme volonté des deux pays de diversifier et consolider la coopération dans plusieurs domaines et retenu un certain nombre d'actions à réaliser en commun, dans le cadre de la concrétisation des objectifs fixés.

S'exprimant lors d'un point de presse à l'issue de la signature, M. Bourita a déclaré que l'établissement de cette feuille de route, qui liste les domaines de coopération prioritaires, intervient grâce à la volonté des deux Chefs d'État de renforcer le partenariat fructueux et mutuellement bénéfique entre le Royaume du Maroc et la République du Burundi.

"Nous avons également convenu de réactiver les mécanismes institutionnels de coopération, que ce soit le cadre de concertation diplomatique et politique ou la grande commission mixte qui se réunira très bientôt", a fait savoir le Ministre, révélant qu'une mission multisectorielle marocaine se déplacera à Bujumbura avant fin mars pour commencer la mise en œuvre de cette feuille de route.

M. Bourita a, à cet égard, fait remarquer qu'une équipe technique se rendra au Burundi la semaine prochaine pour entamer les procédures d'ouverture d'une Ambassade du Royaume du Maroc dans la capitale burundaise.

"Nous sommes aujourd'hui à l'entame d'une nouvelle phase dans nos relations bilatérales", a précisé M. Bourita, notant qu'il s'agit d'une phase "mieux structurée, avec un contenu plus riche et des résultats tangibles au bénéfice des deux peuples frères".

De son côté, le Chef de la diplomatie burundaise a souligné que cette feuille de route comprend des domaines de coopération "bien précis", évoquant à ce titre ses entretiens avec M. Bourita qui ont porté, notamment, sur l'exploration des moyens à même de renforcer les relations de coopération et d'amitié entre les deux peuples marocain et burundais.

"Nous nous sommes dits qu'il faut aller au-delà des relations d'hommes à hommes pour renforcer les relations entre nos deux peuples", a-t-il dit. (www.mapexpress.ma)

Mars, un mois-témoin pour améliorer la collecte des recettes communales édition 2021

Le Porte-Parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, OPP1 Pierre Nkurikiye a annoncé le mardi 2 mars 2021, à Bujumbura, que tout le mois de mars 2021 constitue un mois-témoin pour l'amélioration de la collecte des recettes communales sur tout le territoi-

re du Burundi.

Pour rappel, ledit Ministère a organisé, du 25 au 31 janvier 2021, une semaine-témoin pour l'amélioration de la collecte des recettes communales dans les 10 des 119 communes du pays à savoir Giharo, Gitega, Kayogoro, Kayanza, Mutimbuzi,



Muyinga, Ngozi, Rugombo, Nyanza-Lac et Rumonge.

Dans ces dix communes du pays, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a obtenu des résultats très encourageants d'un surplus de plus de 65 millions de francs burundais qui ont motivé notamment l'extension de cette semaine aux trois communes de la Mairie de Bujumbura à savoir Ntahangwa, Mukaza et Muha en date du 6 au 13 février 2021, a fait savoir M. Nkurikiye.

Sur base des résultats encore plus encourageants d'un surplus de plus de 129 millions de francs burundais obtenus pour cette semaine-témoin organisée en mairie de Bujumbura, ledit Ministère a décidé l'extension de cette activité dans toutes les Communes du Burundi pour tout un mois, pour se rendre compte de la situation réelle des recettes communales collectées, a poursuivi OPP1 Nkurikiye

Il a ajouté que cette activité sera réalisée en vue d'augmenter les recettes communales dans la perspective d'appuyer les communes d'une manière équitable compte

tenu de leurs capacités financières réelles.

Le Porte-Parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, a signalé que pour la mise en oeuvre et une bonne réalisation de ce mois-témoin, les équipes techniques du Ministère et ses Hauts Cadres ont été déployés à travers tout le pays pour aller appuyer et encourager les nouveaux percepteurs. Les autorités communales impliquées dans cette activité.

Il a aussi signalé que les anciens percepteurs d'impôts et taxes ont été suspendus dans tout le pays, soulignant que cette activité sera effectuée par les nouveaux percepteurs recrutés parmi les jeunes en quête d'emploi récemment recensés dans tout le pays.

Etant donné que cette activité relève de la recommandation des plus hautes autorités du pays, le Ministère demande à l'administration, à la Police, à tous les acteurs directement impliqués, à toutes les autorités du pays et à toute la population de s'investir pour sa bonne réussite. (source: www.abpinfos.com)

Les femmes leaders appellent leurs consoeurs à être plus actives dans leurs sphères d'actions en faveur d'un développement inclusif



Les femmes leaders issues de divers secteurs de la vie nationale appellent leurs consoeurs à prendre une part active et compétitive

dans leurs sphères d'actions respectives pour promouvoir un leadership féminin évoluant vers un développement inclusif et durable.

Cet appel a été lancé mercredi le 3 mars lors d'une conférence-débat sur le thème : "Leadership féminin : vers un futur égalitaire" organisé à Gitega par l'Institut français du Burundi et la délégation de l'Union Européenne, en collaboration avec l'Alliance Franco-burundaise de Gitega dans le cadre des préparatifs de la journée Internationale de la Femme.

La conférence était animée par six femmes leaders qui ont marqué leur visibilité dans le développement communautaire, social, culturel, entrepreneurial et sportif, à savoir Madame Spès Nihangaza, Représentante de l'Association FVS Amade et Consul de Monaco ; Madame Ly-

dia Nsekera, Présidente du Comité National Olympique ; Madame Jeannette Kaneza, Représentante de l'Association des Femmes Ingénieurs en Génie Civile ; Madame Perpétue Muganda, auteur du livre Trésor du Burundi ancestral ; Madame Solange Nisabwe, Leader de la Promotion des droits des personnes handicapées et Madame Ange Muyubira, Leader en entrepreneuriat.



Parlant de la signification de la Journée internationale de la femme, ces femmes leaders ont convergé leurs avis pour indiquer que c'est un cadre adéquat offert aux femmes pour évaluer le pas franchi dans la promotion de l'égalité des droits de l'homme et de la femme.

Elles ont fait savoir que des avancées remarquables sont enregistrées au Burundi, mais que des efforts sont encore à consentir. Elles se sont réjouies de l'augmentation du taux de représentativité des femmes dans les instances électives à un taux de plus de 40% au Sénat et d'au moins 30 % à l'Assemblée Nationale et au Conseil communal. Elles ont souhaité l'augmentation de ce taux de représentativité des femmes à 50% dans les instances de prise de décision afin qu'il y ait une parité pour l'homme et la femme, a signifié Madame Nihangaza.

Ces femmes leaders ont, à cet effet, partagé au public

l'expérience de leur parcours de leadership féminin et ont fait part aux participants les valeurs positives indéniables en faveur d'un futur égalitaire des droits de l'homme et de la femme. Elles ont ainsi convié les filles et les femmes à promouvoir ces valeurs par l'engagement ferme au changement inclusif, l'estime de soi, le dépassement des barrières culturelles discriminatoire, l'implication au développement communautaire et national, la sauvegarde des valeurs culturelles positives, la conciliation de la responsabilité ménagère, maternelle et professionnelle, la participation active et compétitive dans son sphère d'actions, la discipline, la persévérance, et la sensibilisation de la population sur le changement contre la mentalité discriminatoire en faveur d'un développement inclusif et durable. (source: www.abpinfos.com)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°14 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 03 MARS 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 03 mars 2021, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 01 mars 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de décret portant amendement de l'article 24 du décret n°100/031 du 28 juillet 2020 portant révision du décret n°100/54 du 24 septembre 2005 portant Règlement d'ordre intérieur du Conseil des Ministres, présenté par les Services de la Primature.**

Avant la tenue de la réunion du Conseil des Ministres, le Premier Ministre anime une réunion préparatoire pour analyser les dossiers qui seront débattus en Conseil des Ministres tel que prévu par l'article 133 de la Constitution qui stipule que « *Le Premier Ministre anime et coordonne l'action du Gouvernement. Le Premier Ministre préside les réunions préparatoire du Conseil des Ministres* ».

L'article 134 de la même Constitution indique quant à lui que « *Le Règlement d'ordre intérieur du Gouvernement précise celui qui anime et coordonne l'action du Gouvernement en cas d'empêchement du Premier Ministre* ».

Bien que la Constitution l'ait prévu ainsi, l'analyse des textes en vigueur notamment le décret n°100/031 du 28 juillet 2020 portant révision du décret n°100/54 du 24 septembre 2005 portant Règlement d'ordre intérieur du Conseil

des Ministres n'a pas prévu celui qui anime et coordonne l'action du Gouvernement en cas d'empêchement du Premier Ministre.

Ce projet de décret vient combler cette lacune.

En tenant compte de l'ordre de préséance des Ministres, le projet prévoit qu'en cas d'empêchement du Premier Ministre, la présidence des réunions préparatoires du Conseil des Ministres soit déléguée au Ministre en charge de l'Intérieur, et au Ministre en charge de la Justice en cas d'empêchement de ce dernier.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a constaté que selon la Constitution, c'est le Règlement intérieur du Gouvernement qui précise celui qui coordonne l'action du gouvernement en cas d'empêchement du Premier Ministre et non le Règlement d'ordre intérieur du Conseil des Ministres. Or, le Règlement intérieur du Gouvernement n'existe pas à ce jour.

Il a été alors recommandé de préparer ce texte le plus rapidement possible en vue de son adoption en Conseil des Ministres pour se conformer à la Constitution.

Il faudra aussi interroger les dispositions de la Constitution pour voir si les deux textes (le Règlement intérieur du Gouvernement et le Règlement d'ordre intérieur du Conseil des Ministres) doivent être séparés ou s'il peuvent faire l'objet d'un texte unique.

2. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale**
3. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale**
4. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de coopération dans le secteur du transport maritime et portuaire entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale**
5. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord d'exemption de visa réciproque pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale**

Ces quatre projets ont été présentés par le Ministre de la Justice.

En date du 21 juillet 2017, le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale ont signé l'accord-cadre de coopération économique, culturelle, scientifique et technique. Cet accord a

pour but d'intensifier les liens bilatéraux d'amitié et de coopération entre les deux pays.

Afin de concrétiser cet accord-cadre, en marge de la visite d'Etat effectué par le Président de la République du Burundi en Guinée Equatoriale du 1^{er} au 07 novembre 2020, des accords sectoriels ont été signés, en l'occurrence l'accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements, l'accord commercial, l'accord de coopération dans le secteur du transport maritime et portuaire, l'accord d'exemption de visa réciproque pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service.

Concernant **l'accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements**, chaque partie s'engage à promouvoir et faciliter les investisseurs de l'autre partie conformément aux lois et règlements ainsi qu'aux politiques pertinentes de promotion des investissements, en créant les conditions favorables aux investissements réciproques des deux Etats. Elle s'engage aussi à protéger sur son territoire les investissements réalisés par les investisseurs de l'autre partie.

S'agissant de **l'accord commercial**, les deux parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la promotion des échanges commerciaux entre les deux pays, y compris les facilités pour l'organisation des expositions et foires commerciales, ainsi que la création des sociétés commerciales suivant les lois et règlements en vigueur dans les pays respectifs.

Pour ce qui est de **l'accord de coopération dans le secteur du transport maritime et portuaire**, les deux parties acceptent de coopérer pour promouvoir l'utilisation d'eaux navigables sûres, sécurisées et non contaminées ainsi que des pratiques de transport maritimes respectueuses de l'environnement. Les parties s'engagent aussi à échanger des informations dans ce secteur.

Quant à **l'accord d'exemption de visa réciproque pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service**, les ressortissants de l'une des parties titulaires de ce genre de passeports seront dispensés de l'obligation de visa pour entrer, sortir et séjourner temporairement sur le territoire de l'autre partie.

A travers cet accord, les deux parties auront facilité la mobilité des ressortissants de leurs pays d'une part, et la mobilité intra africaine d'autre part.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté ces quatre projets moyennant quelques aspects de forme à nettoyer.

Il a été aussi recommandé d'une part, de finaliser et d'apprêter l'accord de coopération sur l'échange de la main d'œuvre agricole et d'autre part, il a été demandé aux services compétents de bien réglementer l'octroi et l'usage des passeports diplomatiques afin de limiter leur usage abusif.

6. Projet de loi portant réorganisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement de base, présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement de base est un secteur clé pour la vie d'un être humain. Sa bonne gestion permet l'amélioration des conditions de vie de la population, et par conséquent, le développement socioéconomique. Il est, à cet effet, nécessaire de disposer d'un cadre politique et juridique adéquat.

Le Burundi dispose d'importants documents de politiques et stratégies relatifs à la planification globale dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement mais il manque un cadre légal approprié de ce secteur.

En effet, l'analyse de la situation montre que l'ensemble du dispositif juridique applicable au secteur de l'eau potable et de l'assainissement de base appelle les observations suivantes :

- Les textes sont multiples et éparés
- Les dispositions régissant le secteur de l'assainissement de base sont très faibles
- Certains textes datent de l'époque coloniale et nécessitent une mise à jour
- Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement de base est libéralisé mais a besoin davantage de réglementation, notamment en ce qui est des modalités d'entrée et de sortie pour les acteurs privés, des facilités pour attirer les investisseurs dans le secteur, etc..

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de ce projet de loi. Il a le mérite de :

- Constituer un cadre juridique unifié régissant l'eau potable et l'assainissement de base au lieu d'avoir des dispositions éparées se retrouvant dans plusieurs textes
- Instituer le régime juridique et administratif du sous- secteur assainissement de base, comblant ainsi le vide juridique qui s'observe à ce sujet
- Fixer le cadre de coordination des activités des différents intervenants dans ce secteur
- Consacrer, en plus de l'Agence burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural déjà existante, une autre Agence similaire en milieu urbain
- Mettre en place un laboratoire national de référence en matière d'eau potable et assainissement de base.

Au cours du débat, le Conseil des Ministres a formulé entre autres les observations suivantes :

- Le secteur de l'assainissement de base est un secteur transversal avec beaucoup d'intervenants selon la spécificité de chacun
- L'organisation du secteur de l'eau potable ne peut pas être combinée avec celle de l'assainissement de base

- Il faut des conventions claires entre la Regideso et les personnes ou groupements qui s'organisent pour capter l'eau, afin qu'ils soient assurés que leur investissement leur sera profitable car la tendance de la Regideso est de s'approprier de l'infrastructure
- Un cadre de coordination est nécessaire pour orienter les activités dans le secteur de l'assainissement de base compte tenu de son caractère transversal

Le Conseil a, en définitive, mis en place une équipe qui va retravailler ce projet de loi sous la coordination de la Primature. Il faudra aussi s'assurer que les autres textes où ce projet tire sa substance, notamment le Code de l'eau ne nécessite pas une mise à jour. L'équipe vérifiera si le texte doit prendre la forme d'une loi ou d'un décret.

Ce projet sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai d'un mois.

7. Note sur le rapport de la Commission d'analyse et de validation de la valeur des biens de l'ex EPB et détermination des apports de l'Etat dans la société Global Port Services Burundi, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

En 1967, l'Etat a confié la gestion du Port de Bujumbura à une société concessionnaire « société d'Exploitation du Port de Bujumbura « EPB » avec un contrat de 30 ans. Ce contrat devait se terminer en 1997.

Avec la réhabilitation du Port en 1988, l'Etat a écourté le contrat en 1992 en concluant un nouveau contrat avec EPB qui devait prendre fin en 2002. Après cette période, l'EPB a renégocié un nouveau contrat de 10 ans prenant fin en 2012.

En décembre 2012, l'Etat a signé avec Global Port Services Burundi une convention de concession pour l'exploitation du Port de Bujumbura d'une durée de trente ans.

Il était entendu que l'Etat allait procéder rapidement à la valorisation de ses apports dans cette Convention, et qu'en attendant, la société allait verser, à titre de loyers chaque année, une redevance dont le montant est de 11,5% du chiffre d'affaires réalisé.

Malheureusement, depuis lors, les équipements loués n'ont jamais été déterminés et l'Etat ne connaît pas exactement son apport comme capital dans la société Global Port Services Burundi, parce que le rapport du consultant commis à cet effet et produit en 2019 n'a jamais été validé.

Il faudrait donc que l'autorité compétente se prononce sur ce rapport d'étude de la détermination de la valeur des biens de l'ex EPB au 24/12/2012 qui comprend aussi la valorisation des apports de l'Etat dans la société Global Port Services Burundi.

Lors de l'analyse de la Note, le Conseil des Ministres a été informé que l'ex EPB, qui n'a pas encore été liquidée, détient des comptes en banques ainsi que d'autres biens de l'Etat retenus irrégulièrement, qu'il est nécessaire de valoriser. L'ex EPB a aussi des litiges pendants.

Le Conseil des Ministres a en définitive demandé aux Ministres en charge des Finances, du Commerce et de la Justice de travailler conjointement au regard des nouveaux éléments pour approfondir ce dossier et produire une note plus fouillée qui sera analysée en Conseil des Ministres dans un délai d'un mois.

Il faudra séparer ce qui doit être considéré comme apport de l'Etat comme capital et ce que Global Port Services Burundi doit louer.

Pour ce qui est des litiges, le Conseil des Ministres a recommandé de les vider le plus rapidement possible .

Concernant les biens de l'Etat que détient l'ex- EPB, le Conseil des Ministres a recommandé de les récupérer le plus tôt possible, y compris par contrainte en cas de nécessité.

Le Conseil a par ailleurs réitéré la nécessité de revisiter les contrats où les intérêts de l'Etat n'ont pas été correctement pris en compte.

8. Note stratégique relative à la transformation de l'ISABU en industrie de production des semences améliorées et des animaux d'élevage performants au Burundi, présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

En vue d'augmenter la production agricole animale et halieutique, le Gouvernement du Burundi a pris beaucoup d'initiatives pour appuyer les agriculteurs et les éleveurs à travers différents programmes.

Cependant, leur mise en œuvre s'est heurtée à un faible accès des producteurs aux semences améliorées et aux animaux d'élevage performants.

Cette inadéquation est imputable à plusieurs niveaux du maillon :

- Au niveau de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi qui connaît des difficultés, comme la faible capacité financière pour avoir du matériel génétique performant de départ en recherche, ainsi que l'insuffisance d'un personnel qualifié

- Au niveau des producteurs des semences et centres naisseurs qui ont de faibles capacités organisationnelles et financières
- Au niveau des agriculteurs et éleveurs qui ont un pouvoir d'achat faible ne leur permettant pas d'acheter des semences améliorées.

Cette Note propose des stratégies pour transformer l'ISABU en industrie de production des semences améliorées et des animaux d'élevage performants au Burundi, afin de pérenniser les résultats déjà atteints, augmenter davantage la production agropastorale et dégager le surplus de production pour la transformation et l'exportation.

Pour ce, l'ISABU a besoin de moyens tant matériels qu'humains. L'appui budgétaire dont l'ISABU a besoin à cet effet est estimé à 8,4 milliards de francs burundais en 2021, qui diminuera progressivement pour arriver à légèrement plus de 4,5 milliards en 2023, afin de faire passer la production des semences de prébase et d'animaux performants du simple au triple.

Dans leurs échanges, les membres du Conseil ont apprécié le contenu de la Note produite dans le souci de promouvoir les activités de l'ISABU afin de le rendre performant.

Néanmoins, compte tenu des ressources nécessaires trop importantes, ils ont recommandé d'identifier les actions prioritaires de façon graduelle et montrer les ressources financières nécessaires y relatives.

Il faudra veiller aussi à ce que les fonds alloués apportent une plus value à l'Etat en évitant qu'ils servent dans le fonctionnement ordinaire de l'ISABU.

9. Note sur la commercialisation du maïs pour la saison A 2021, présentée par le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

A travers les appuis de subventions en intrants agricoles par le Gouvernement, la production du maïs va passer du simple au triple pour la saison culturale A 2021. Les services concernés ont alors pris les devants pour étudier des stratégies pour une bonne gestion de cette récolte.

C'est dans ce cadre que, pour encourager le producteur, le prix d'un kilo de maïs sec a été fixé à 680Fbu le kilo.

Au niveau de la campagne de collecte de ce maïs, la note propose que dans un premier temps la collecte soit limitée à 200 mille tonnes de maïs.

Au cours des échanges, les membres du Conseil ont apprécié le fait que les efforts du Gouvernement pour augmenter la production commencent à produire des effets très appréciables. Ils ont recommandé notamment de :

- Sensibiliser la population afin de récolter du maïs suffisamment sec
- Veiller à ce que les privés qui se sont engagés pour collecter et acheter la récolte du maïs payent effectivement les producteurs au prix fixé par l'Etat;
- Que l'Etat accorde des facilités aux privés qui veulent s'engager dans cette collecte en garantissant leurs crédits
- veiller à ce que les frais d'entreposage ne soient pas exorbitants dans les hangars de stockage construits par les privés;
- Que l'Etat construise ses propres silos avec un système de traitement du maïs pour éviter sa dégradation ;
- Le Ministère en charge des Finances devrait faire en sorte que les agriculteurs aient accès aux microcrédits pour qu'ils parviennent à cultiver de façon moderne
- Se préparer pour la gestion de la récolte des autres produits comme le riz, la pomme de terre qui va être bonne également.

10. Divers

Son Excellence le Président de la République a demandé que toute femme qui souhaite participer aux activités marquant la Journée internationale de la Femme le 08 Mars soit autorisée à y aller et qu'elle y aille effectivement. A défaut d'y aller, il faudra qu'elle reste à son poste d'attache.

Il a aussi souhaité une bonne Fête du 08 mars à tout le monde et a précisé qu'il va rehausser de sa présence les activités marquant cette Journée au niveau national à Gitega.

Bujumbura, 04 mars 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)